

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 907

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« conseil de territoire est présidé par le président du conseil de territoire »

les mots :

« président du conseil de territoire est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.